

**PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE MÉTABETCHOUAN-LAC-À-LA-CROIX**

Séance ordinaire du 6 juillet 2020

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Métabetchouan–Lac-à-la-Croix, tenue le 6 juillet 2020 à 18 h, à la mairie de Métabetchouan-Lac-à-la-Croix.

Sont présents les conseillers : Luc Maltais, Évans Potvin, Richard Lapointe, Martin Voyer, Lévis Duchesne, Sylvain Lavoie

sous la présidence de M. André Fortin, maire

Sont aussi présents : Mme Marie-Hélène Boily, directrice générale
M. Mario Bouchard, greffier

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

À 18 h, le quorum étant atteint, M. le maire, André Fortin ouvre la séance.

2. 152.07.2020 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

M. Luc Maltais propose, appuyé par M. Évans Potvin d'accepter l'ordre du jour tel que lu et rédigé par le greffier, incluant les points ajoutés aux affaires nouvelles s'il y a lieu.

- 1. Ouverture de la séance**
- 2. Lecture et adoption de l'ordre du jour**
- 3. Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 1 juin 2020**
- 4. Rapport d'activités du conseil**
 - 4.1 Administration et développement**
 - 4.1.1 Approbation de la liste des comptes couvrant la période du 2 juin au 6 juillet 2020
 - 4.1.2 Adoption du Règlement no 263-2020 modifiant le Règlement no 142-2013 et ses amendements en vigueur concernant la tarification aux bénéficiaires des stationnements publics du centre-ville du secteur Métabetchouan
 - 4.1.3 Intention de la Ville de Métabetchouan-Lac-à-la-Croix de reprendre possession le bâtiment des Chevaliers de Colomb situé au 76-78, rue Saint-André
 - 4.1.4 Octroi d'un contrat à Pôle architecture - Étude de vétusté et de mise aux normes du bâtiment des Chevaliers de Colomb
 - 4.1.5 Octroi d'un contrat à MRA Saguenay - Services professionnels d'ingénierie en électromécanique pour une étude de vétusté et de mise aux normes du bâtiment des Chevaliers de Colomb
 - 4.1.6 Avis de motion et présentation du projet de Règlement no 264-2020 décrétant un emprunt et une dépense n'excédant pas 260 000 \$ concernant la conversion de l'éclairage public des rues au DEL et de décréter un emprunt de 260 000 \$ remboursable sur une période de cinq ans
 - 4.2 Gestion du territoire**

- 4.2.1 Autorisation d'un signataire - Contrat relatif aux travaux de déneigement, déglacage et fourniture de matériaux de la route Lac-à-la-Croix à intervenir avec le Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'électrification des transports
- 4.2.2 Octroi d'un contrat à l'entreprise Les Clôtures du lac inc.- Installation d'une clôture sur l'immeuble du 87, rue Saint-André et du 89, rue Saint-André
- 4.2.3 Octroi d'un contrat à l'entreprise Martech inc. - Signalisation des rues et routes du territoire et de la Véloroute des Bleuets
- 4.2.4 Acquisition de clôtures à neige auprès de la Quincaillerie Tremblay Laroché
- 4.2.5 Acquisition de portes pour le garage municipal auprès des Portes régionales inc.
- 4.2.6 Acquisition d'un tracteur à gazon industriel auprès de Zone Kubota - Appropriation au fonds de roulement
- 4.2.7 Octroi d'un contrat à Norda Stelo - Services professionnels d'ingénierie pour l'installation d'un regard entre les étangs 2 et 3 de la station d'épuration du secteur Métabetchouan dans le cadre de la déphosphatation
- 4.2.8 Nomination temporaire d'un inspecteur en bâtiment
- 4.2.9 Opposition de la Ville de Métabetchouan-Lac-à-la-Croix au projet d'aménagement de débarcadère pour l'école Monseigneur-Victor
- 4.2.10 Octroi de contrat, Gennen inc.- décontamination du 38, St-Antoine, phase 3
- 4.2.11 Autorisation de signataires- Avis de contamination d'un terrain sis au 38, rue Saint-Antoine

4.3 Culture, tourisme, loisirs et qualité de vie

- 4.3.1 Adoption du plan fonctionnel et technique et du cadre financier des travaux de transformation de la piscine afin d'établir une convention d'aide financière dans le cadre du Fonds pour le développement du sport et de l'activité physique
- 4.3.2 Octroi d'un contrat à Caravane Films Productions - Tournées en mode ciné-parc pour 3 représentations - Saison 2020
- 4.3.3 Autorisation de signataires - Protocole d'entente à intervenir avec la MRC du Domaine-du-Roy - Circuit cyclable « Tour du Lac-Saint-Jean » Travaux d'entretien « saison 2020 »

4.4 Rapport des activités du conseil

- 4.4.1 Représentations, dons et subventions

5. Dépôt de la correspondance

6. Affaires nouvelles

7. Période de questions des citoyens

8. Levée de la séance

Adoptée à l'unanimité

3. **153.07.2020 APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 1 JUIN 2020**

Considérant qu'une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 1 juin 2020 a été remise à chaque membre du conseil à l'intérieur du délai prévu à l'article 333 de *la Loi sur les cités et villes*, M. Richard Lapointe propose, appuyé par M. Sylvain Lavoie d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 1 juin 2020 tel que rédigé par le greffier, en tenant compte, s'il y a lieu, des corrections et/ou commentaires ci-dessous décrits.

Adoptée à l'unanimité

INTERVENTION SUR LE PROCÈS-VERBAL

Aucun commentaire.

4. **RAPPORT D'ACTIVITÉS DU CONSEIL**

4.1 **ADMINISTRATION ET DÉVELOPPEMENT**

4.1.1 **154.07.2020 APPROBATION DE LA LISTE DES COMPTES COUVRANT LA PÉRIODE DU 2 JUIN AU 6 JUILLET 2020**

Certificat de disponibilité de crédit

Je, soussignée, Marie-Pier Lapointe, directrice des finances et trésorière, fait part qu'il y a des crédits budgétaires disponibles pour la liste des comptes qui fait partie intégrante du présent procès-verbal.

Marie-Pier Lapointe
Directrice des finances et trésorière

M. Luc Maltais propose, appuyé par M. Richard Lapointe d'approuver la liste des comptes de la Ville de Métabetchouan–Lac-à-la-Croix couvrant la période du 2 juin au 6 juillet 2020 laquelle totalise la somme de 762 506,41 \$. Ces comptes ont été payés conformément au règlement n° 51-2007 qui décrète les règles de contrôle et de suivi budgétaire de la Ville.

Adoptée à l'unanimité

4.1.2 **155.07.2020 ADOPTION DU RÈGLEMENT NO 263-2020 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NO 142-2013 ET SES AMENDEMENTS EN VIGUEUR CONCERNANT LA TARIFICATION AUX BÉNÉFICIAIRES DES STATIONNEMENTS PUBLICS DU CENTRE-VILLE DU SECTEUR MÉTABETCHOUAN**

M. Sylvain Lavoie propose, appuyé par M. Martin Voyer :

D'adopter le Règlement n° 263-2020 modifiant le Règlement n° 142-2013 et ses amendements en vigueur concernant la tarification aux bénéficiaires des stationnements publics du centre-ville du secteur Métabetchouan.

Le Règlement prévoit qu'en raison de la situation découlant de la pandémie de la COVID-19, la tarification imposée en vertu du Règlement no 142-2013 et ses amendements en vigueur est suspendue pour l'année 2020.

Adoptée à l'unanimité

4.1.3 **156.07.2020 INTENTION DE LA VILLE DE MÉTABETCHOUAN-LAC-À-**

ter un emprunt de 260 000 \$ remboursable sur une période de cinq ans.

Un projet de ce Règlement est présenté séance tenante.

4.2 **GESTION DU TERRITOIRE**

4.2.1 **159.07.2020 AUTORISATION D'UN SIGNATAIRE - CONTRAT RELATIF AUX TRAVAUX DE DÉNEIGEMENT, DÉGLAÇAGE ET FOURNITURE DE MATÉRIAUX DE LA ROUTE LAC-À-LA-CROIX À INTERVENIR AVEC LE MINISTÈRE DES TRANSPORTS, DE LA MOBILITÉ DURABLE ET DE L'ÉLECTRIFICATION DES TRANSPORTS**

Considérant que le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports nous offre d'exécuter le contrat relatif aux travaux de déneigement, déglacage et fourniture des matériaux de la route de Lac-à-la-Croix;

Considérant qu'au contrat il est prévu que la Ville de Métabetchouan—Lac-à-la-Croix n'a plus la responsabilité de souffler cette route et que le ministère prend à sa charge la responsabilité de souffler pour la saison 2020-2021.

Considérant que la longueur physique de la route est de 2,191 km et représente une somme de 18 600 \$.

À ces causes, M. Richard Lapointe propose, appuyé par M. Lévis Duchesne :

D'autoriser monsieur Mario Bouchard, greffier à signer pour et au nom de la ville de Métabetchouan-Lac-à-la-Croix un contrat relatif aux travaux de déneigement, déglacage et fourniture des matériaux de la route de Lac-à-la-Croix, le tout pour la somme de 18 600 \$, et ce, pour une durée d'un an (saison 2020-2021). Le contrat peut être renouvelé par tacite reconduction pour une (1) ou deux (2) périodes additionnelles et successives de douze (12) mois chacune. Ce contrat fait partie intégrante du procès-verbal.

Adoptée à l'unanimité

4.2.2 **160.07.2020 OCTROI D'UN CONTRAT À L'ENTREPRISE LES CLÔTURES DU LAC INC.- INSTALLATION D'UNE CLÔTURE SUR L'IMMEUBLE DU 87, RUE SAINT-ANDRÉ ET DU 89, RUE SAINT-ANDRÉ**

M. Luc Maltais propose, appuyé par M. Martin Voyer :

D'accorder à l'entreprise Les Clôtures du lac inc. le contrat d'acquisition et d'installation d'une clôture mitoyenne avec latte intimité à être érigée sur la propriété de la Ville au 87, rue Saint-André et sur la propriété du 89, rue Saint-André, laquelle clôture servira à délimiter le parc pour enfants adjacent à la mairie. La somme totale à payer est de 5 775 \$ plus les taxes applicables, le tout tel que décrit dans l'offre de services du 24 juin 2020. Cette somme sera partagée entre les parties de la façon suivante :

Ville de Métabetchouan—Lac-à-la-Croix :	3 697,40 \$
Tremblay Assurance (9272-4905 Québec inc.) :	2 077,60 \$

Adoptée à l'unanimité

4.2.3 **161.07.2020 OCTROI D'UN CONTRAT À L'ENTREPRISE MARTECH INC. - SIGNALISATION DES RUES ET ROUTES DU TERRITOIRE ET DE LA VÉLOROUTE DES BLEUETS**

M. Lévis Duchesne propose, appuyé par M. Sylvain Lavoie :

D'accorder à l'entreprise Martech inc. le contrat d'acquisition de matériels de signalisation à être installés sur les rues et routes du territoire de la Ville de Métabetchouan—Lac-à-la-Croix et sur la Véloroute des Bleuets, le tout pour la somme de 7 922 \$ plus les taxes applicables, le tout tel que décrit dans l'offre de services du 15 juin

2020.

Adoptée à l'unanimité

**4.2.4 162.07.2020 ACQUISITION DE CLÔTURES À NEIGE AUPRÈS DE LA
QUINCAILLERIE TREMBLAY LAROCHE**

M. Évans Potvin propose, appuyé par M. Richard Lapointe :

D'autoriser l'acquisition de clôtures à neige auprès de la Quincaillerie Tremblay Laroche pour la somme de 3 998 \$ plus les taxes applicables, le tout tel que décrit dans l'offre de services du 29 avril 2020.

Adoptée à l'unanimité

**4.2.5 163.07.2020 ACQUISITION DE PORTES POUR LE GARAGE MUNICI-
PAL AUPRÈS DES PORTES RÉGIONALES INC.**

M. Martin Voyer propose, appuyé par M. Luc Maltais :

D'autoriser auprès de l'entreprise les Portes régionales inc. l'acquisition de 2 portes (14,4 pieds x 12,6 pieds et 14 pieds x 14 pieds) à être installées au garage municipal, le tout pour la somme de 9 314,75 \$ plus les taxes applicables, le tout tel que décrit dans l'offre de services du 4 mai 2020.

Adoptée à l'unanimité

**4.2.6 164.07.2020 ACQUISITION D'UN TRACTEUR À GAZON INDUSTRIEL
AUPRÈS DE ZONE KUBOTA - APPROPRIATION AU
FONDS DE ROULEMENT**

M. Luc Maltais propose, appuyé par M. Sylvain Lavoie :

D'autoriser auprès de Zone Kubota l'acquisition d'un tracteur à gazon 4 x 4 industriel (Modèle F-3990 avec décharge latérale de 72 pouces) pour la somme de 31 949,68 \$ plus les taxes applicables, le tout tel que décrit dans l'offre de services du 20 mai 2020. D'approprier cette somme au fonds de roulement de la Ville pour une période de cinq ans.

Adoptée à l'unanimité

**4.2.7 165.07.2020 OCTROI D'UN CONTRAT À NORDA STELO - SERVICES
PROFESSIONNELS D'INGÉNIERIE POUR L'INSTALLA-
TION D'UN REGARD ENTRE LES ÉTANGS 2 ET 3 DE LA
STATION D'ÉPURATION DU SECTEUR MÉTABET-
CHOUAN DANS LE CADRE DE LA DÉPHOSPHATATION**

M. Lévis Duchesne propose, appuyé par M. Richard Lapointe :

D'accorder à Norda Stelo, dans le cadre de la déphosphatation, le contrat de services professionnels en ingénierie pour le projet d'installation d'un regard avec des vannes entre les étangs 2 et 3 de la station d'épuration du secteur Métabetchouan pour la somme de 6 154 \$ plus les taxes applicables, le tout tel que décrit dans l'offre de services du 19 juin 2020. Le mandat d'ingénierie comprend :

- Une visite terrain en compagnie d'un ingénieur en géotechnique
- Un dessin du projet
- Une demande de certificat d'autorisation au ministère

Adoptée à l'unanimité

**4.2.8 166.07.2020 NOMINATION TEMPORAIRE D'UN INSPECTEUR EN BÂ-
TIMENT**

M. Luc Maltais propose, appuyé par M. Martin Voyer :

De procéder à la nomination de M. Philippe Tremblay à titre d'inspecteur en bâtiment et environnement de la Ville de Métabetchouan-Lac-à-la-Croix, et que ce dernier soit autorisé à agir à titre de :

- Inspecteur des bâtiments
- Inspecteur régional des cours d'eau municipaux
- Fonctionnaire responsable de l'application du règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées (Q-2, r-22)
- Fonctionnaire responsable de l'application du règlement sur le captage des eaux souterraines
- Inspecteur des mauvaises herbes
- Conciliateur-arbitre

Que cette nomination est effective jusqu'au 21 août 2020.

Adoptée à l'unanimité

4.2.9 167.07.2020 **OPPOSITION DE LA VILLE DE MÉTABETCHOUAN-LAC-À-LA-CROIX AU PROJET D'AMÉNAGEMENT DE DÉBARCADÈRE POUR L'ÉCOLE MONSEIGNEUR-VICTOR**

Considérant que certains élèves de l'école Monseigneur-Victor sont conduits quotidiennement à l'école en voiture par leurs parents;

Considérant que la Commission scolaire du Lac-Saint-Jean prévoit l'aménagement d'un débarcadère destiné à ces élèves, sur la partie ouest de l'emplacement de l'ancienne école Saint-Louis-de-Gonzague

Considérant que la Commission scolaire a prévu d'aménager ce débarcadère en cul-de-sac, et que son unique accès doit se faire par la rue de Saint-Jérôme, pour des motifs invoqués de sécurité des élèves utilisant la rue Plourde ;

Considérant que l'emprise de la rue de Saint-Jérôme est très restreinte (approximativement 7,5 mètres par endroits), et que cette faible largeur d'emprise est une contrainte importante à l'heure actuelle pour la circulation sur cette rue, notamment à l'intersection de la rue Saint-André;

Considérant que l'augmentation de circulation à prévoir sur la rue de Saint-Jérôme en raison de cet aménagement aura comme conséquence d'accroître ces problèmes de circulation et les risques d'accident;

Considérant que ces problèmes de circulation auront comme conséquence que des utilisateurs du débarcadère refuseront de l'utiliser;

Considérant que la Ville de Métabetchouan-Lac-à-la-Croix comprend et partage la préoccupation de la Commission scolaire Lac-Saint-Jean relativement à la sécurité des élèves de l'école Monseigneur-Victor;

Considérant que dans le cadre des échanges entre la Ville de Métabetchouan-Lac-à-la-Croix et la Commission scolaire sur ce sujet, d'autres scénarios sécuritaires ont été proposés.

À ces causes, M. Martin Voyer propose, appuyé par M. Luc Maltais que la Ville de Métabetchouan-Lac-à-la-Croix :

- fasse connaître son désaccord à la Commission scolaire Lac-Saint-Jean relativement au projet actuel de débarcadère;
- invite la Commission scolaire à poursuivre sa réflexion sur la recherche d'une solution optimale pour l'aménagement d'un débarcadère à l'école Monseigneur-Victor.

Adoptée à l'unanimité

